



AIDE À L'INDONÉSIE

Des spécialistes des Nations Unies ont fait un relevé des petites industries de l'Indonésie en vue de l'établissement de centres de production dans ce pays. Un propriétaire d'atelier de menuiserie et un fonctionnaire du Gouvernement indonésien devisent ici sur les plans d'un projet de ce genre à Djatinegara.

solution qui fut éventuellement adopté à la onzième session de l'Assemblée générale (1034 (XI)); ce projet recommandait la compilation de tous les renseignements ayant trait à l'aide économique internationale offerte aux pays insuffisamment développés. A sa vingt-quatrième session en juillet 1957, le Conseil économique et social a sanctionné un document préliminaire qui renfermait les données recueillies par le Secrétaire général; ces données portaient sur le secours économique donné ou reçu entre le 31 décembre 1953 et le 31 décembre 1956 (Doc. E/3047). Le 9 octobre 1957, M. Théogène Ricard, député de la Chambre des communes canadienne et représentant du Canada à la Deuxième Commission a déclaré: "Aujourd'hui, pour la première fois, les États membres des Nations Unies ont une vue d'ensemble, complète et précise, des divers genres d'assistance offerts aux pays insuffisamment développés". L'enquête mise en branle par le Canada a permis au débat des Nations Unies sur le Fonds spécial de se fonder sur des renseignements bien plus complets qu'autrefois et, partant, d'aboutir à des conclusions mieux assises.